





Commune d'ALLEVARD
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
 Zones d'interdictions	I ¹ , I ² : Inondation en pied de versant
 Zones de projet possible sous maîtrise collective	V ¹ , V ² , V ³ , V ⁴ : Crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
 Zones de contraintes faibles	V ⁵ , V ⁶ : Crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
 Zones sans contrainte spécifique	V ⁷ , V ⁸ : Affaissements de terrain
	V ⁹ : Chutes de pierres
	V ¹⁰ : Effondrements - coulées

Pour le rassemblement sur versant de type phéno-mécanique généralisé : voir encart au 1/25 000
 Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque caractéristique en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractéristiques en majuscule pour les autres cas ; éventuellement complété par un indice numérique.
 - - - - - Limite du zonage réglementaire au 1/5 000

Réalisation : RTM36 Établi le : Avril 1999 Echelle : 1/5 000
 Edition : ALPGEORISQUES Modifié le : Avril 2003

